

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 196-DGRI Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1, L. 2121-9 et suivants ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de bourses de 1.300 euros mensuels aux artistes étrangers occupant une partie des ateliers de la Cité Internationale des Arts dont la Ville est réservataire et dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques noués avec des villes ou institutions étrangères ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la remise de bourses de la Ville de Paris aux artistes étrangers en résidence à la Cité Internationale de Arts, accueillis dans le cadre des partenariats spécifiques noués par la Ville de Paris avec des institutions ou des villes étrangères, conformément au règlement joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à désigner, par arrêté, et sur proposition des commissions compétentes, les lauréats de ces bourses, au titre de l'année 2018 et suivants.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 et suivants de la Ville de Paris, au chapitre 65, rubrique 3112, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO